

Avis du Comité économique et social européen sur «Le retour de la “valeur d’usage” : de nouvelles perspectives et de nouveaux défis pour les produits et services européens»

(avis d’initiative)

(2020/C 97/04)

Rapporteur: **Dimitris DIMITRIADIS**

Décision de l'assemblée plénière	24.1.2019
Base juridique	Article 32, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Marché unique, production et consommation»
Adoption en section	19.11.2019
Adoption en session plénière	11.12.2019
Session plénière n°	548
Résultat du vote	191/3/4
(pour/contre/abstentions)	

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le Comité économique et social européen (CESE) estime que la fourniture de produits et services innovants et hautement spécialisés présentant des caractéristiques essentielles reconnues et certifiées qui répondent aux besoins des clients ainsi qu'aux exigences de durabilité sociale et environnementale peut devenir l'élément clé et le centre de la compétitivité européenne moderne. Le présent avis entend établir une identité européenne en phase avec les mutations socio-économiques systémiques qui se produisent à l'échelle mondiale.

1.2. Le CESE fait valoir que des évolutions récentes replacent actuellement la valeur d'usage à l'avant-plan de la concurrence contemporaine. Cela pourrait servir de tremplin à une reprise durable de la production européenne dans tous les secteurs et toutes les industries. Outre le fait qu'elles ont un impact socio-économique bien documenté, les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent devenir un important facteur pour redéfinir la position de l'Europe dans la répartition actuelle du travail, dans le contexte d'une demande de variété au niveau mondial.

1.3. Le «retour de la valeur d'usage» concorde avec les qualités fondamentales de l'Europe, espace caractérisé par sa diversité socioculturelle, géologique et climatique. Cela souligne combien il importe de viser des produits et services hautement spécialisés: dans un souci de compétitivité, les processus de production devraient toutefois s'adapter aussi aux politiques en faveur de la durabilité sociale et environnementale.

1.4. Si nous considérons les économies d'échelle massives pratiquées dans les économies émergentes et en développement et le déni de toute responsabilité sociale et environnementale ainsi que le retour d'un protectionnisme agressif dans de nombreux pays développés, adopter des modèles de production spécialisés, qualitatifs et durables est probablement la meilleure manière (sinon la seule) de sortir de ce piège, non seulement pour l'Europe mais pour le monde dans son ensemble.

1.5. À cette fin, le CESE préconise des interventions politiques dans les directions suivantes: i) les autorités des États membres et de l'Union européenne devraient appliquer une combinaison de mesures axées sur la valeur d'usage, ajustées au niveau territorial en fonction des caractéristiques et besoins locaux; ii) il convient de mettre en place une politique industrielle tout aussi ambitieuse pour l'Europe et de promouvoir la création de regroupements et le coopératisme entre des producteurs (semi-)autonomes, en faisant converger la préservation de la variété et les économies d'échelle dans des segments spécifiques du cycle de vie du produit; iii) il y a lieu de généraliser la symbiose industrielle afin de promouvoir l'économie circulaire; iv) et il convient d'améliorer l'accès aux ressources financières en mettant en œuvre le plan d'action concernant l'union des marchés des capitaux, qui promeut des instruments de microfinancement, ainsi qu'en recourant davantage aux approches bancaires axées sur l'écologie et la valeur d'usage.

1.6. L'enseignement et la formation professionnels (EFP) et l'apprentissage tout au long de la vie offrent d'excellentes possibilités de mise en réseau et de création de regroupements en vue d'obtenir des économies d'échelle concernant les coûts du développement humain, ainsi qu'un moyen de renforcer les capacités horizontales essentielles.

1.7. Le prochain domaine d'intervention politique est celui de l'accès aux données et de la capacité à gérer celles-ci. Néanmoins, garantir à la fois la souveraineté numérique et la vie privée des personnes physiques et morales peut être une tâche difficile à réaliser sur le plan technique et juridique. D'un autre côté, les producteurs de produits et services doivent avoir la possibilité et la capacité d'utiliser les méthodes et processus nécessaires, numérisés ou non. Cette discussion nous ramène à la nécessité de développer l'EFPP et l'apprentissage tout au long de la vie, en plus de la fourniture de logiciels libres (OSS).

2. Contexte du présent avis

2.1. La «valeur d'usage» est ce qui répond à la question: «à quoi sert un produit ou service»? Dans une approche plus large ou globale, elle inclut toutes les différentes utilisations positives ou négatives du produit ou service, qu'elles y soient directement liées ou indirectement induites par celui-ci. La valeur d'usage se réfère à toutes les caractéristiques réelles, objectives et/ou subjectivement attendues d'un produit ou d'un service donné tout au long de son cycle de vie («du berceau à la tombe»). Tout élément, matériel ou non, doté d'une valeur d'usage est un «bien économique». Dans une ère d'économie commercialisée, la valeur d'échange (le prix) a chassé la valeur d'usage hors du champ du marché opérationnel, à tel point que cette dernière était au mieux censée être indiquée par la valeur d'échange.

2.2. À l'heure actuelle, en raison de l'accélération de la croissance de la productivité du travail, l'on assiste à une mutation progressive des besoins humains, qui deviennent axés sur la satisfaction d'un désir de variété plutôt que sur la quantité, laquelle est depuis longtemps à saturation sur les principaux marchés mondiaux. Les préférences des consommateurs s'orientent désormais, en général, vers des produits et services répondant à des qualités spécialisées, différenciées et certifiées. Cette caractéristique vaut aussi pour les marchés émergents, pour des segments particuliers de la demande locale qui dépend de l'âge, de l'éducation, de la profession, du degré d'urbanisation, etc.

2.3. Il n'est pas surprenant que les améliorations technologiques et procédurales les plus récentes visent à accroître la productivité, non seulement pour produire des quantités à une échelle massive, mais surtout pour produire des qualités différenciées, de sorte à améliorer ainsi l'adéquation directe entre production et préférences existantes.

2.4. En outre, l'accélération de l'évolution technique a également pour effet que les marchandises perdent leur caractère commercial typique et déclenche un processus de décommercialisation progressif, bien qu'à des degrés divers suivant les secteurs. Ces phénomènes replacent la valeur d'usage en première ligne dans la concurrence contemporaine, ce qui favorise une reprise durable de la production européenne dans tous les secteurs.

2.5. Les institutions de l'Union européenne semblent avoir perçu ces mutations structurelles. Par exemple, la communication de la Commission COM(2017) 479 insiste sur la nécessité d'investir dans une industrie européenne intelligente, innovante et durable. Consulté sur le sujet, le CESE a répondu par un avis ⁽¹⁾, dans lequel il souligne la nécessité de développer les PME et de stimuler l'innovation dans ce domaine.

2.6. Dans un avis exploratoire plus récent, le CESE a préconisé une «approche globale pour concilier la croissance, la lutte contre le changement climatique ainsi que les défis environnementaux et sociétaux dans le cadre d'une transition juste». Sur cette base, le Comité a invité instamment la Commission et les États membres «à adopter une stratégie globale, inscrite dans le long terme et assortie d'une vision d'ensemble», dans laquelle «l'attractivité de l'Europe doit être une priorité de toute politique industrielle fondée sur l'innovation et la compétitivité» ⁽²⁾.

2.7. Plus récemment, dans le cadre du dilemme entre la nécessité de combattre les émissions de gaz à effet de serre et le coût élevé de cette lutte, l'avis du Comité intitulé «Réconciliation des politiques climatique et énergétique: le point de vue du secteur de l'industrie» ⁽³⁾ a étudié «la faisabilité technique et juridique des mesures d'ajustement aux frontières concernant le prix intérieur des émissions de gaz à effet de serre». Dans ce document, le CESE a recommandé à la Commission d'approfondir sa réflexion sur cette possibilité et sur d'autres options stratégiques, telles que la réforme du système d'échange de quotas d'émission (SEQE), l'ajustement des émissions de carbone aux frontières ou un taux de TVA aligné sur l'intensité de carbone.

2.8. Le présent avis d'initiative va plus loin. Il évoque ce qu'une approche globale de la politique industrielle devrait inclure afin de repositionner la production européenne de biens et de services dans le contexte mondial, sur la base d'un modèle de marché ouvert écosocial en phase à la fois avec la tradition et l'avenir de l'Union européenne.

⁽¹⁾ JO C 227 du 28.6.2018, p. 70.

⁽²⁾ JO C 197 du 8.6.2018, p. 10.

⁽³⁾ JO C 353 du 18.10.2019, p. 59.

3. Le niveau micro

3.1. Les changements structurels susmentionnés actualisent l'«utilité» des PME: outre leur impact socio-économique bien documenté — à savoir qu'elles contribuent à accroître sensiblement la valeur ajoutée dans une société moderne et à créer de nouveaux emplois —, les PME peuvent devenir le principal facteur de repositionnement de la production européenne, compte tenu de leur capacité à répondre aux besoins spécifiques des marchés de niche et à la demande croissante de diversité à l'échelle mondiale.

3.2. Ce n'est pas parce qu'on reconnaît l'importance actuelle des PME que cela les rend automatiquement moins vulnérables. À cet égard, l'un des objectifs du présent avis est de contribuer à trouver de nouveaux moyens d'aider les producteurs européens de petite et moyenne dimension à surmonter les désavantages d'échelle. Le CESE invite à nouveau à promouvoir de nouvelles méthodes de mise en réseau, de création de regroupements et de coopératisme, en préservant l'autonomie des producteurs dans l'intérêt de fabriquer des biens de qualité différenciée, certains segments du cycle de vie des produits étant couverts conjointement par le recours à des économies d'échelle. Une telle démarche pourrait s'appliquer, par exemple, à la conception et à la promotion de biens, à la création de pépinières d'entreprises et de préincubateurs, aux domaines des transports et de la logistique, à l'accès aux ressources financières, à l'accès aux mégadonnées et aux bases de données spécialisées et à leur utilisation, et l'interconnectivité dans le cadre de l'économie circulaire.

3.3. Améliorer l'accès aux ressources et aux services financiers est vital pour les entreprises européennes, et tout particulièrement les PME. La mise en œuvre du plan d'action concernant l'union des marchés des capitaux est essentielle, car il propose des outils de microfinancement pour l'innovation, les jeunes entreprises et les entreprises non cotées, ainsi que des méthodes permettant d'accéder plus facilement aux marchés publics et d'y mobiliser des capitaux, etc. En outre, compte tenu de l'importance des aspects environnementaux et sociaux liés aux biens et aux services (directement ou indirectement), il convient de promouvoir davantage les approches bancaires axées sur l'écologie et la valeur d'usage. Des centres de compétence appropriés pourraient s'avérer très utiles pour intégrer les principes de durabilité dans le fonctionnement des PME.

3.4. Il conviendrait également d'accorder une attention particulière à la transition vers une économie circulaire, encourageant les producteurs à collaborer et à partager efficacement les ressources. À cette fin, tout en soulignant l'importance de mettre à la disposition des consommateurs européens les informations les plus objectives, le CESE appelle avec insistance à créer des parcs et des centres éco-industriels. Une communauté d'entreprises manufacturières et de services est susceptible d'améliorer les performances environnementales et économiques grâce à une collaboration sur la gestion des questions environnementales et de ressources, notamment l'énergie, l'eau et les matériaux. Une telle «symbiose» spatiale est à même de favoriser le partage des ressources entre entités d'un même secteur, voire entre différents secteurs.

3.5. Les avantages de la symbiose industrielle se font sentir à tous les niveaux de la durabilité: le fait d'accroître l'intégration verticale au sein de parcs industriels et de centres de production transforme le coût de l'élimination et du traitement des déchets en source de bénéfices, en réduisant le coût des matières premières, en maximisant l'utilisation des ressources et des installations sous-utilisées, en répartissant le coût des nouvelles infrastructures et en investissant en collaboration avec des acteurs du même secteur, voire d'autres secteurs.

3.6. De plus, la gestion des ressources devient une source d'innovation, car elle ajoute de la valeur à des ressources «inutiles» ou «non exploitables» et ouvre de nouvelles opportunités commerciales, tout en permettant le respect des réglementations et en éliminant le risque de sanctions financières. Les avantages environnementaux sont tout aussi importants: grâce à la symbiose industrielle, l'utilisation de matières premières, la production nette de déchets et les émissions de carbone diminuent sans que l'activité économique en soit compromise. Ces facteurs peuvent servir de base à une certification mondiale bien identifiable des produits finaux, en vue de mettre davantage en évidence la qualité des produits et services européens.

3.7. Améliorer la capacité des entreprises européennes, et tout particulièrement des petits et moyens producteurs, à gérer efficacement toutes les données et informations pertinentes (le nouveau terme employé à cet égard est «veille économique») augmente leurs chances de survie, mais aussi leur capacité à s'adapter à un marché mondial en mutation, par les moyens suivants:

- une utilisation plus intelligente des ressources, les données en temps réel sur l'état des produits tels que les véhicules et autres machines permettant aux entreprises de localiser des pannes éventuelles et de planifier la maintenance prédictive et les réparations en conséquence, ce qui prolonge la durée de vie des produits,
- une plus grande sécurité d'approvisionnement, qui découle de la transition actuellement en cours vers l'économie circulaire, à savoir une dépendance moindre à l'égard des ressources «vierges», et l'utilisation accrue de produits recyclés, ce qui se traduit par une moindre exposition des entreprises à la volatilité des prix des matières premières et augmente ainsi leur résistance,

- la fourniture de produits sur le mode des services, en utilisant des capteurs pour surveiller leur utilisation— les consommateurs peuvent alors payer une redevance en fonction de leur consommation, tandis que les entreprises restent propriétaires du produit, ce qui permet de l'utiliser pendant des périodes plus longues, les clients ne payant que pour leur utilisation effective,
- une flexibilité et une compétitivité accrues grâce à une réponse appropriée à des défis tels que l'augmentation de la volatilité, l'interaction avec les clients et leur fidélisation, ainsi que le coûteux problème de l'élimination des déchets,
- le lancement de nouveaux modes, plus créatifs, d'interaction avec les clients, par lesquels les entreprises établiraient avec eux des relations de service plus intimes, et une adaptation «sur mesure» plus efficace des produits et services.

3.8. Enfin et surtout, la question de la mise en réseau et de la création de regroupements s'applique également au développement des compétences requises chez les salariés. Le Cedefop a souligné la nécessité d'une coopération accrue, notamment en matière d'apprentissage sur le lieu de travail et entre institutions de formation professionnelle, universités, centres de recherche et entreprises. Les compétences horizontales devraient être renforcées par des actions de formation initiale et de formation tout au long de la vie afin de créer des processus de fabrication plus flexibles et de stimuler la créativité et l'innovation, notamment en ce qui concerne la transformation numérique, etc.

4. Le niveau macro

4.1. Après une période marquée par la désindustrialisation et l'augmentation des délocalisations vers d'autres régions, principalement non européennes, la réindustrialisation, au sens de la reconstruction d'une structure de production multisectorielle en Europe, connaît un retour en force. La restauration d'un «écosystème» durable diversifié et productif est reconnue comme ayant des effets positifs multiples sur le développement socio-économique. Cela s'explique par le fait qu'une telle restauration: i) crée des liens productifs en amont et en aval; ii) renforce les marchés locaux; iii) réduit le degré de dépendance productive, favorisant ainsi la résistance de l'économie locale; et iv) induit des activités interdisciplinaires de R&D stimulant l'innovation en matière de processus de production et de caractéristiques des produits et services offerts.

4.2. Pour susciter une relance de la production européenne et tirer parti de la tendance mondiale actuelle à la relocalisation, la compétitivité européenne doit être réaffirmée dans le cadre des marchés internationalisés contemporains. Les chaînes de valeur mondiales connaissent des changements importants: i) une contraction continue depuis la crise financière mondiale; ii) une «régionalisation» en tant que stratégie pour se rapprocher des grands marchés de consommation; et iii) une restructuration de l'éclatement géographique des chaînes de production.

4.3. Le fait de privilégier la qualité à côté du prix et la perte du caractère commercial typique des marchandises concordent avec les qualités fondamentales de l'Europe, espace caractérisé par sa diversité socioculturelle, géologique et climatique, où, en même temps, ou peut-être précisément pour cette raison, les PME continuent à jouer un rôle important de catalyseurs de l'économie. Par conséquent, la fourniture de produits et de services innovants et hautement spécialisés présentant des caractéristiques essentielles reconnues et certifiées qui répondent aux besoins des clients ainsi qu'à la durabilité sociale et environnementale peut devenir l'élément clé et le centre de la compétitivité européenne moderne.

4.4. Cet argument est d'autant plus convaincant si l'on considère le monde bipolaire qui est en train de se constituer: économies d'échelle massives dans les économies émergentes ou en développement, déni de responsabilité sociale et environnementale et retour d'un protectionnisme agressif dans beaucoup de pays développés, l'Europe étant prise en étau entre les deux (par exemple, elle subit à l'heure actuelle le contrecoup de la guerre commerciale que se livrent les États-Unis et la Chine). Des changements technologiques, sociaux et démographiques spectaculaires provoquent des transformations radicales de la nature et de la structure de l'économie mondiale, avec l'apparition de nouveaux marchés et besoins locaux. S'adapter aux évolutions systémiques et adopter les caractéristiques, citées antérieurement, d'une production spécialisée, qualitative et durable pourrait permettre une issue, non seulement pour l'Europe mais aussi pour le monde dans son ensemble.

5. Proposition de mesures politiques en rapport, aux niveaux local, national et de l'Union européenne

5.1. Afin de relever tous les défis liés à l'établissement d'une identité européenne et à la réaffirmation du rôle des produits et des services européens dans l'économie mondiale, l'Union européenne et ses États membres doivent investir beaucoup plus de ressources dans la recherche et le développement, l'éducation, les infrastructures, le marketing et les technologies innovantes. À cette fin, comme le préconisent les partenaires sociaux, la société civile et d'autres parties prenantes européennes, il est nécessaire de mettre en place une politique industrielle ambitieuse pour l'Europe, axée sur l'innovation, la réglementation intelligente, la concertation sociale, le libre-échange, et la responsabilité sociale et environnementale.

5.2. Compte tenu de la transformation rapide et de l'intensification de la concurrence mondiale, il est indispensable de disposer d'une politique commerciale. En outre, une telle politique est essentielle pour remédier aux défaillances du marché générées de l'intérieur. Néanmoins, plutôt que de s'enfermer dans une spirale protectionniste, les autorités des États membres et de l'Union européenne devraient élaborer et appliquer une combinaison de mesures axées sur la valeur d'usage, ajustées au niveau territorial en fonction des caractéristiques et des besoins locaux: i) des mesures de normalisation et de certification pour la protection du marché intérieur et la promotion des marques européennes à l'étranger; ii) une diplomatie économique (pro)active tirant parti des liens politiques, culturels et socio-économiques internationaux existants; iii) le recours aux marchés publics en tant qu'instrument d'application des normes qualitatives sur les marchés européens; et iv) la promotion des investissements nécessaires en matière d'infrastructures et des dispositions institutionnelles capables de renforcer encore la compétitivité des productions locales.

5.3. Les réglementations commerciales intelligentes susmentionnées devraient aller de pair avec des politiques industrielles européennes et nationales intelligentes: i) numérisation, cybernétisation et applications de l'intelligence artificielle dans la production; ii) investissement dans le développement de produits et services plus profondément différenciés et hautement spécialisés; iii) investissement dans la capacité technique de produire efficacement des variétés différenciées; iv) promotion de la création de regroupements et du coopératisme entre des producteurs (semi-)autonomes, en faisant converger la préservation de la variété et les économies d'échelle dans des segments soigneusement sélectionnés du cycle de vie du produit; v) généralisation du système de symbiose industrielle pour promouvoir l'économie circulaire; et vi) poursuite du renforcement des liens entre la production et la R&D, y compris dans des domaines scientifiques moins appliqués (voir à ce sujet la discussion sur la nouvelle stratégie Horizon Europe 2020-2025).

5.4. Pour ce qui concerne en particulier la promotion, évoquée plus haut, de regroupements ciblés et de la symbiose industrielle, des études régionales, par branche, seront nécessaires pour révéler les segments de la production locale où les différents types de mise en réseau et de coopératisme pourraient être établis.

5.5. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et l'apprentissage tout au long de la vie sont à la fois un outil de mise en réseau et de création de regroupements en vue d'obtenir des économies d'échelle concernant les coûts du développement humain que les employeurs doivent assumer, ainsi qu'un moyen de renforcer des capacités essentielles pour stimuler la créativité, l'innovation et l'adaptabilité dans le processus de production. La future politique européenne en matière d'EFP et d'apprentissage tout au long de la vie devra donner la priorité à ces compétences horizontales à tous les niveaux et de diverses manières, notamment par de nouvelles méthodes d'apprentissage, l'utilisation de technologies modernes et de nouveaux mécanismes de financement, en aidant ainsi les unités de production à adopter les avancées les plus récentes et à les utiliser pour développer de nouveaux produits différenciés.

5.6. Le prochain domaine d'intervention politique qui se réfère à l'objectif d'aider les producteurs et prestataires de services européens à répondre à l'évolution actuelle des marchés mondialisés et à utiliser leur avantage comparatif en biens et services hautement spécialisés est celui de l'accès aux données et de la capacité à gérer celles-ci. Cela est particulièrement crucial pour les PME. Néanmoins, la libéralisation de l'accès aux données va de pair avec un risque croissant d'usage abusif de celles-ci. Garantir à la fois la souveraineté numérique et la vie privée des personnes physiques et morales peut être une tâche difficile à réaliser sur le plan technique et juridique, mais elle n'en est pas moins essentielle.

5.7. Enfin, en plus d'un accès déjà plus aisé à une quantité de données en croissance exponentielle, les producteurs de produits et services doivent également avoir la possibilité et la capacité d'utiliser la «boîte à outils» nécessaire à la gestion des données, constituée de méthodes et processus, numérisés ou non. Le terme de veille économique, relativement nouveau dans la littérature sur le sujet, décrit exactement la capacité d'utiliser les informations et les ensembles de données. Outre les interventions techniques et juridiques pour la fourniture de logiciels libres (OSS), cette discussion nous ramène à des compétences horizontales pertinentes qui doivent être développées grâce à l'EFP et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Bruxelles, le 11 décembre 2019.

Le président
du Comité économique et social européen
Luca JAHIER
